

que aucune civilisation ; plusieurs sont anthropophages et vendent leurs enfans pour des objets de peu de valeur ; il y a parmi eux des guerriers redoutables, et qui défendent contre les Portugais leur indépendance avec une courageuse opiniâtreté.

Le temps amènera ici ce qu'on voit aux États-Unis : ces peuplades sauvages finiront par se livrer à la culture, et se réuniront aux autres habitans civilisés ; c'est la marche des choses et de l'esprit humain. Un gouvernement farouche ou tyrannique pourrait seul s'opposer à ces heureux résultats ; et c'est ce qui n'est point à craindre de celui qui domine au Brésil ; moins encore de celui qui se formera sous l'influence du changement que tout annonce.

Mais ce qui accélérera les améliorations de toute espèce dans cette partie du Nouveau-Monde, ce seront les arts de l'Europe, les connaissances et les cultures utiles qu'on y introduira ; c'est un des premiers soins dont s'est occupé la cour du Brésil depuis l'époque de son installation.

Archiv. Arauc.
On doit au défunt comte de Barca, ministre du roi Jean VI, des tentatives qui, si elles n'ont pas eu tout le succès qu'on pouvait d'abord en attendre, laissent au moins l'espérance fondée de réussir à l'avenir. Par les soins de ce ministre, une pépinière d'arbres à thé a été établie au Brésil. S'il fallait en croire les relations, le succès aurait été complet, et trois mille pieds de ces arbres ré-

gulièrement plantés, florissaient à trois lieues de la résidence royale.

On pense bien que ce ne serait pas sans une opposition secrète très-active de la part de la compagnie anglaise des Indes qu'on naturaliserait le thé au Brésil ; jusqu'à présent les craintes de cette compagnie ne paraîtraient pas fondées ; au récit de quelques voyageurs, le climat serait peu favorable à cette culture, de même qu'il semble rebelle à celle des épices, de la muscade et du girofle ; mais le temps et d'heureux essais vaincront ces difficultés, et tout déjà donne lieu de l'espérer.

Les plantations de la vigne par une colonie de Suisses ont mieux réussi ; et diverses autres ne peuvent manquer de s'y former, quand on considère l'attention qui est donnée à ces importantes parties de la prospérité de l'état.

C'est pour en accélérer la marche que le roi a cherché à attirer au Brésil des étrangers, et qu'un assez grand nombre s'y sont déjà établis. Nous transcrivons ici le règlement du 16 mars 1820 qui a été publié sur cet intéressant sujet.

« Sa majesté très-fidèle, y est-il dit, prenant en considération la tendance à émigrer qui se manifeste chez les différens peuples d'Allemagne et d'autres états, à cause de l'excès de la population de ces pays, et jugeant convenable d'appeler au Brésil des colonies étrangères qui soient réciproquement avantageuses à ce royaume, ainsi qu'aux familles et personnes qui les formeront, a bien

voulu faire déclarer les conditions auxquelles seront admises et les privilèges dont jouiront les colonies qui viendront s'établir.

« En conséquence, sa majesté accorde aux colonies étrangères qui passeront au Brésil, dans le but de s'y fixer, des portions gratuites de terres où elles puissent former leur établissement. Ces portions seront d'une lieue carrée, plus ou moins, selon le nombre des familles ou des personnes qui formeront la colonie. Si la colonie se compose de différentes familles qui s'accordent entre elles pour se réunir et former l'établissement, le terrain qu'on leur destinera sera partagé en lots d'un huitième de lieue à peu près, pour chacune des familles, lesquelles tireront au sort les lots qui doivent leur appartenir. On désignera en même temps un terrain suffisant pour l'établissement, dès qu'il pourra se former, d'une ville, de places, de communes, etc.

« Mais si la colonie est composée de familles d'artisans ou de personnes qu'un entrepreneur rassemble pour les mener à ses frais, le terrain qu'on lui destinera sera divisé en deux parties, dont l'une pour l'entrepreneur, et l'autre pour être divisée entre les familles ou les personnes composant la colonie. Le gouvernement se charge de reconnaître valides et de faire exécuter les contrats ou les capitulations faits entre les familles ou les personnes que l'entrepreneur aura amenées.

« Les colonies établies de l'une ou de l'autre de ces deux manières jouiront pendant dix ans de l'exemption de dîmes et de toute autre imposition quelconque sur les terres accordées pour leur établissement. Cependant les colons seront tenus de payer les mêmes taxes ou impôts que les nationaux dans les terres défrichées qu'ils pourront acheter, ainsi que le droit du cinquième dans le cas où ils exploiteront des mines d'or, et les droits de douane et de péage sur les denrées qu'ils livreront au commerce.

« Les familles ou les colons qui voudront retourner en Europe avant le terme de dix ans auront la permission de le faire; mais ils ne pourront ni vendre ni disposer de quelque manière que ce soit des terres qui leur auront été accordées; lesquelles, en ce cas, seront reversibles à la couronne pour être distribuées à d'autres familles, ou comme il plaira à sa majesté d'en ordonner. Mais si les colons désirent, après dix ans, retourner en Europe, ils pourront le faire librement, et il leur sera permis alors de disposer des terres à leur gré.

« Les colons qui s'établiront au Brésil dans les terres accordées gratuitement seront dès-lors considérés comme sujets de sa majesté. Ils seront soumis aux lois et aux usages du pays, et ils jouiront de tous les avantages et privilèges accordés aux sujets portugais.

« Chaque peuplade de colons sera provisoire-

ment administrée par un directeur nommé par sa majesté, jusqu'à ce que la population soit assez nombreuse pour qu'on puisse ériger une ville, et y constituer alors des autorités locales administratives et judiciaires, suivant les lois portugaises.

« Tous les colons, pour être admis comme tels, doivent être de la religion catholique romaine, connus par leurs principes et bonnes mœurs : ce qui sera constaté par un certificat vérifié par les ministres, ou autres employés au service de sa majesté dans l'étranger. »

Ce règlement semblerait supposer qu'il n'y a que des familles ou des personnes professant la religion catholique romaine qui puissent jouir des avantages qui y sont établis. Un article inséré dans la gazette officielle de Lisbonne dit néanmoins : « Nous sommes autorisés à ajouter à ce règlement 1° que nulle défense n'est faite aux individus d'une communion autre que la catholique romaine de se fixer au Brésil et d'y acquérir des terres, quoiqu'ils ne puissent réclamer les mêmes faveurs accordées par le règlement : on ajoute que tous les émigrans sont tenus de pourvoir aux frais et aux besoins de leur transport. »

On a déjà connaissance du succès de ces sages dispositions, dans une relation officielle du canton de Fribourg, sur la colonie formée d'émigrés suisses. Il en résulte que les colons ont eu lieu d'être pleinement satisfaits du gouvernement du Brésil. On leur a procuré d'abord tous les moyens

*Conférence
est faite
v. Louin
de bonnet
mercredi
13 Sept.*

de se transporter du lieu de leur débarquement à la Nouvelle-Fribourg, où ils ont trouvé des maisons construites d'après les usages de leur pays. Ces maisons, au nombre de plus de cent, ont été mises à la disposition des colons ; on leur a en outre donné différens encouragemens et des facilités pour se livrer à la culture et à des défrichemens.

La Nouvelle-Fribourg est située dans une belle plaine, entourée de montagnes escarpées ; le sol y est très-fertile et susceptible de tous les genres de culture. La vigne y a réussi très-bien sur le coteau des montagnes exposé à une température convenable.

Dans l'étroit vallon où la colonie se trouve renfermée, coule le Bengala, petite rivière peu poissonneuse, mais qui roule quelques paillettes d'or. Les montagnes qui entourent la vallée sont couronnées d'arbres ; mais plusieurs endroits sont défrichés. La température y est modérée et favorable à la santé ; le vent du nord y règne fréquemment et assainit l'atmosphère.

On regrette que le choix du terrain n'ait pas été plus près de la capitale ; on compte près de trente-six lieues de Rio-Janeiro à la Nouvelle-Fribourg, et les routes exigent d'assez grands travaux avant d'être praticables. Mais l'attention du gouvernement et l'intérêt des colons lèveront facilement ces difficultés dans un pays qui offre tant de ressources, si surtout les principes d'une sage

et indispensable liberté ajoutent leur active influence aux efforts de l'industrie particulière.

L'exploitation du fer, si utile à tous les genres de travaux, prend un nouvel essor au Brésil. La conduite des mines est confiée à des Allemands fort instruits dans la métallurgie. En peu de temps on a vu s'élever deux hauts fourneaux, huit fours, et dix-sept roues mues par l'eau, avec toutes les machines nécessaires. Une grande fabrique d'armes a aussi été établie, ainsi qu'une fonderie de canons considérable, due en grande partie à M. de Varnhagen, officier ingénieur allemand, très-distingué dans son art. Voici au reste comme un homme d'état qui a résidé sur les lieux¹ s'exprime sur les avantages que le Brésil offre à ceux qui voudront s'y établir. Ses observations s'appliquent surtout à la province de Rio-Janeiro, celle où la population est plus nombreuse et la culture plus avancée.

« Cette province, étant située sur les confins et hors du tropique du capricorne, est en général, par cette situation, moins chaude que les terres qui se trouvent situées près de la ligne. Toute la province de Rio-Janeiro, d'une longueur de quatre-vingt-dix lieues sur trente-cinq de large, est montagneuse, à l'exception du district de *Goy-*

¹ M. le chevalier de Langsdorff, consul-général de Russie au Brésil, membre de l'académie impériale des sciences de Saint-Petersbourg, dans un mémoire sur le Brésil, pour servir de guide à ceux qui veulent s'y établir, 1820.

tacases, ordinairement appelé *Campos*. Elle est donc divisée naturellement en terres élevées ou montagneuses, et en terres basses. Ces dernières sont tout aussi chaudes que quelques autres situées entre les tropiques, et par conséquent on y voit cultiver, non-seulement toutes les denrées coloniales, comme le café, le sucre, le coton, l'indigo, le cacao, le riz, le tabac, etc; mais on a commencé aussi à planter, et on voit prospérer avec beaucoup de succès tous les arbres épiciers des Indes, le cannellier, le giroflier, le poivrier, etc., et toutes les productions les plus recherchées de l'univers, tous les arbres fruitiers de l'Orient. Le manguier, la plante à thé de la Chine, l'arbre à pain de la mer Pacifique, le camphrier du Japon, le gingembre, le cardamome et la casuarine de la Nouvelle-Hollande, enfin toutes les espèces d'arbres ou plantes des pays chauds y viennent parfaitement bien.

« Sur les montagnes, élevées jusqu'à trois mille pieds anglais, couvertes jusqu'au sommet de forêts vierges impénétrables, dans leurs vallées riantes, arrosées d'eaux limpides et délicieuses, la température est tout aussi différente que les productions. Les forêts abondent en gibier et en bois précieux de tout genre; dans les terres neuves et défrichées les arbres fruitiers et les plantes de l'Europe, le pêcher, le figuier, la vigne, le pommier, le coignassier, le fraisier, réussissent à merveille.

« Les fruits du pays sont très-variés et en grande

abondance; par exemple, les bananes ou plantains, les guyapes, les ananas, les oranges, les citrons, les limons, les grenadilles; quantité d'espèces délicates du genre eugénia, comme les *pitangas*, les *jambos*, les *gromischamas*, etc.; enfin une infinité d'autres qui sont presque toutes dans leur état naturel, et qui ne font qu'attendre l'industrie de l'homme pour être cultivées et servir à l'agrément de la vie.

« En résumé, la situation, le climat et les productions qui viennent spontanément, avec celles qui peuvent y être cultivées, rendent ce pays le plus heureux et le plus indépendant.

« Il n'y a ni hiver ni été; il n'y fait ni une chaleur excessive ni un froid sensible. Toute l'année paraît être un printemps continu. La verdure non interrompue, les couleurs vives et variées des fleurs dont sont couverts les arbres les plus hauts des forêts paraissent changer leurs formes et leur aspect chaque mois de l'année, et nous transportent involontairement dans un nouveau monde, inspirant à l'âme la plus insensible des sentimens d'admiration et d'étonnement.

« Il n'y a pas de jour dans l'année où on ne puisse semer. Les récoltes suivent les semis, et il ne faut que le soin de confier la semence à la terre pour s'assurer des récoltes.

« Les légumes, tels que les choux, les radis, les navets, les concombres, les haricots, les melons, et bien des plantes qui sont de première

nécessité, par exemple les pommes de terre¹, le maïs², la mandioque, les bananiers et autres, peuvent être plantés et ensuite récoltés, chaque jour de l'année, dans les montagnes tout aussi bien que dans les plaines.

« On peut aisément conclure de ce que je viens de dire que la végétation doit être extrêmement rapide, puisque les deux grands principes, la chaleur et l'humidité, s'y trouvent dans une heureuse proportion.

« Je devrais craindre d'être taxé d'exagération, si je voulais citer les exemples extraordinaires de la végétation et de la fertilité du pays, tels qu'ils me sont connus; je me contenterai donc d'alléguer seulement les exemples ordinaires, que l'on peut vérifier chaque jour.

« Le père *Correia*, établi dans la *serra d'Estrella*, un des principaux cultivateurs de cette province, a planté une mesure de riz, et en a récolté plus de cinq cents. J'ai été étonné de voir planter le riz dans les terres élevées sans qu'elles fussent préparées, et sans inondation. Il suffit que le terrain soit humide, et que les pluies de l'été ne manquent point.

¹ Les pommes de terre, au moins celles que l'on y cultive, prospèrent mieux dans les montagnes et dans les provinces élevées de Minas-Geraes, Saint-Paul, etc., que dans les plaines de Rio-Janeiro.

² Les espèces de maïs qui y sont cultivées ne mûrissent que deux fois l'an; mais, en y introduisant les espèces précoces de la France méridionale et de l'Italie, on obtiendrait, je le présume, plusieurs récoltes dans le même espace de temps. (Notes de M. de Langsdorff.)

« La récolte ordinaire du maïs est de cent vingt à cent trente pour un.

« Le caféyer, cultivé convenablement et dans de bonnes terres, commence à porter après vingt mois, ce que que j'ai vu chez M. le docteur *Lezesne*, ancien habitant de Saint-Domingue. A sa soixante-neuvième année, et après avoir perdu, à différentes reprises et en différens pays, la plus grande partie de sa fortune, il a recommencé à former une plantation de café au Brésil, et, par ses connaissances supérieures en agriculture, a rendu au gouvernement les plus grands services; car c'est la seule personne au Brésil qui jusqu'ici ait entendu la culture du caféyer. Son établissement, qui se trouve dans les montagnes de *Tejuca*, à deux lieues environ de Rio-Janeiro, peut servir d'école à tous ceux qui veulent bien en profiter.

« Il n'est pas rare de trouver des plantations de caféyers où chaque pied donne par an cinq ou six livres de café.

« J'ai observé des greffes de pêchers, de deux années, formant des arbres de la grosseur de trois à quatre pouces de diamètre, et chargés de fruits.

« J'ai vu des orangers de trois ans, venus de semis, former des arbres couverts de fruits.

« Dans la pépinière du gouvernement à *Lagoa de Freites*, on peut voir des allées de *mimosa lebeck* (bois noir), dont les semences furent apportées de l'Île-de-France. Après trois ans, les

arbres avaient trente à quarante pieds de hauteur, et de dix à quatorze pouces de diamètre.

« Une personne de ma connaissance a formé un enclos autour de sa plantation de cannes à sucre, en faisant couper des arbres de plusieurs espèces et de moyenne grosseur dans les forêts voisines. Il en fit planter des morceaux de six à huit pieds de long; et sur cent il n'y en a pas dix qui aient manqué de reverdir. Aujourd'hui, trois ans après, on ne peut passer sans admiration devant cette enceinte formée de grands arbres qui se touchent l'un l'autre, et qui défendent l'entrée à toute espèce d'animaux.

« On devrait supposer, d'après ce que je viens d'énoncer, que le pays dont je parle est la terre promise; que c'est le paradis terrestre; que tout y vient en abondance, et qu'on n'a qu'à y recueillir; mais on se tromperait bien en prenant cette idée. La vie y est chère; les objets de première nécessité sont rares; et on y rencontre une foule de difficultés.

« Avant tout, il y manque de bras; en général, la population et le nombre des artisans ne sont point en proportion avec la grandeur de ce royaume et l'étendue de son commerce; et jusqu'à ce jour on n'a pas encore suffisamment facilité les communications par l'établissement de grands chemins.

« Que dira-t-on, si je donne l'assurance que les caravanes qui transportent le coton de Minas-

Novas et de Minas-Géreas, à plus de deux cents lieues de distance, à dos de mulet, rencontrent les plus grandes difficultés pour le transport devant les portes de la capitale?

« Le gouvernement a fait des dépenses très-considérables pour faire une chaussée par les montagnes d'Estrella, à sept lieues de Rio-Janeiro; mais, en arrivant au pied de cette montagne, à deux lieues de la baie de Rio-Janeiro, on ne peut quelquefois passer qu'au risque de la vie. Les mulets, qui portent la toile de coton, les marchandises et les vivres, tombent dans des marais, sont emportés par les rivières, et il n'y a ni pont ni routes à six lieues de la capitale; et les nègres, les mulets et les marchandises se perdent, comme je viens de le dire, à la proximité de la résidence du roi.

« Tandis que l'on aurait dû finir la chaussée commencée, laquelle ferait honneur à toute nation, quelques richards, propriétaires de plantations dans d'autres parties de la chaîne de ces montagnes, ont su déterminer la *junta do commercio* à commencer ou à ouvrir une autre route qui doit passer près de leurs terres: on y a dépensé plusieurs cent mille crusades; et ni l'une ni l'autre n'est finie.

« Aussi long-temps que le gouvernement ne fixera point son attention sur l'amélioration et l'établissement des chemins, que les agriculteurs ne pourront transporter leurs vivres au marché,

ni les négocians recevoir les denrées coloniales qu'au risque de la vie des conducteurs et des mulets, le propriétaire s'efforcera en vain de tirer parti de la fertilité d'un territoire que le gouvernement lui a accordé gratuitement. Quelque productif que soit le terrain, le pauvre paysan ne trouve aucun encouragement à planter plus qu'il ne lui faut pour son existence; souvent il n'a pas assez pour nourrir sa famille; la basse classe mène une vie misérable; et dans le pays de l'abondance les habitans sont pauvres et mal nourris¹.

« Malgré ces inconvéniens et bien d'autres, il y a toujours des personnes qui désirent s'établir au Brésil; mais, en examinant les choses avec attention, on trouvera que de certaines gens ont tout autant tort d'y aller que le gouvernement peut en avoir de les bien accueillir. Il est rare

¹ Dans le moment même où j'écris ces observations, dit M. le chevalier Langsdorff, je reçois des lettres de Rio-Janeiro dans lesquelles on me mande que les Suisses qui s'y sont établis à leurs frais, et qui ont obtenu gratuitement du gouvernement des terres dans les montagnes d'Orgues, à dix à douze lieues de la capitale, tels que :

Messieurs Fred. et James de Luze, de Neuchâtel;
De Graffeuried, Morel, Fischer frères, de Berne;
Constantin Mandrot, Fred. Mandrot, Sterki, de Morges;
Morel, de Payerne;
Berthoud, de Neuchâtel;
Schmidt, du Valais.

Messieurs Maulaz, Cruchaud et beaucoup d'autres desquels j'ignore les noms, ont fait présenter à sa majesté très-fidèle une requête dans laquelle ils demandent l'assistance du gouvernement pour avoir un chemin praticable depuis le port de Rio-Janeiro jusqu'à leurs établissemens, sur quoi sa majesté le roi a tout de suite donné les ordres nécessaires pour qu'une telle route soit exécutée.